

A Monsieur Le Préfet de la GUADELOUPE

Alexandre ROCHATTE,

Préfecture de la Guadeloupe
Palais d'Orléans Rue Antoine de Lardenoy
97 100 Basse Terre

Pointe-à-Pitre, le 16 avril 2021

OBJET : demande d'informations sur les mesures sanitaires

Monsieur le Préfet,

Le 13 avril 2021, vous avez à nouveau pris des mesures très restrictives pour lutter contre l'épidémie de COVID 19. Ainsi, dès ce samedi 17 avril entreront en vigueur :

- un abaissement de l'horaire du couvre-feu de 22h à 19h, jusqu'à 5h du matin
- une fermeture des restaurants le soir à l'horaire du couvre-feu
- une fermeture des cinémas, théâtres et musées
- un abaissement des jauges de public dans les établissements recevant du public : centres commerciaux et établissements culturels (chorales).

De même, à l'issue du week-end, à compter du lundi 19 avril, entreront en vigueur :

- un passage en demi-jauges pour les élèves dans les collèges et lycées
- une interdiction des compétitions et des entraînements sportifs des adultes dans les E.R.P. de type PA (établissements sportifs ouverts, stades, etc) et X (établissements sportifs couverts : gymnases et salles).

Si nous comprenons votre volonté d'endiguer l'épidémie de SRAS-Cov-2, le CONSEIL SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE CITOYEN CARAÏBES (C.S.P.C.C.), association selon la loi 1901, déplore que la lutte contre l'épidémie de SRAS-Cov-2 se fasse trop souvent au **détriment des libertés fondamentales**. Les membres du CSPCC ne peuvent que rappeler aux autorités étatiques la jurisprudence et notamment le dernier arrêté du tribunal administratif de Toulouse du 17 février 2021 précisant « *que les mesures de restriction aux libertés fondamentales doivent en effet rester l'exception, l'exercice de ces libertés étant la règle et elles doivent être nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif de protection de la santé publique qu'elles poursuivent* ». De même, l'autorité compétente n'est pas dispensée de vérifier si ces restrictions sont justifiées par les circonstances locales ».

Aussi nous souhaiterions savoir quelles études scientifiques ont été menées par les autorités étatiques pour **justifier la nécessité de ces mesures** ainsi que leurs adaptations à la situation. Pouvez-vous nous adresser les références exactes ? De même, quelles sont les **preuves scientifiques ou les études scientifiques adaptées au climat tropical et à l'insularité de l'archipel guadeloupéen** que les autorités préfectorales peuvent avancer pour montrer un lien de causalité irréfutable et non un simple lien de corrélation entre une mesure de couvre-feu et la propagation du virus, entre la fermeture des restaurants et la propagation du virus, entre la fermeture des cinémas, théâtres et musées et la propagation du virus, entre l'abaissement des jauges de public dans les établissements recevant du public centres commerciaux et établissements culturels (chorales) et la propagation du virus, entre passage en demi-jauges pour les élèves dans les collèges et lycées et la propagation du virus etc.

De même, nous aimerions savoir si les autorités préfectorales ont réalisé une évaluation d'impacts de toutes ces mesures privatives de libertés afin de savoir si elles sont efficaces, proportionnées et justes. Le bilan global des coûts

Lettre à Monsieur le Préfet de la GUADELOUPE, Alexandre ROCHATTE

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE CITOYEN CARAÏBES - le 16 avril 2021

Page 1/3

Rédacteur :

Commission Communication : *Atoumo* - Commission médicale : *Pivoine – Cattleya – Iris – Ajna* / Commission Innovation : *Alsic* / Commission Juridique : *Anthurium*

Niveau de diffusion : Public

Contact : contacts@cspcc.org

<https://fb.cspcc.org> - <https://twitter.cspcc.org> – <https://insta.cspcc.org> – <https://yt.cspcc.org> – <https://www.cspcc.org>

et avantages de telles mesures a-t-il été réalisé ? Les coûts (économiques, culturels, sociaux, psychologiques...) sont-ils supérieurs aux avantages de tous ces dispositifs ?

Enfin, nous aimerions savoir si la **recommandation de l'O.M.S.** (Organisation Mondiale de la Santé) de janvier 2021 sur la **PCR est respectée** ou si nous sommes encore avec les critères de la H.A.S. (Haute Autorité de Santé) concernant le **seuil de répllication de cycles d'amplification en passant de 45 cycles à 30 cycles**. De nombreux pays occidentaux (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, ...) qui utilisaient les mêmes critères que la France, ont suivi cette recommandation afin d'abaisser leur taux de faux positifs.

Dans la mesure où **un cas positif n'est pas forcément un malade**, nous aimerions savoir si un test sérologique est systématiquement effectué afin d'identifier chez le sujet potentiellement infecté, sa charge virale qui serait visible dès le 3^{ème} jour de contamination (contrairement à un porteur identifié avec un virus inactif qui aurait une charge virale nulle).

Nous aimerions donc avoir ces documents pour les analyser, car **toutes les restrictions s'appuient sur ces nombres publiés chaque semaine**. En effet, nous ne pouvons que déplorer la fermeture de nombreuses entreprises, l'explosion du taux de chômage dans une île où ce taux est déjà élevé, pour rappel plus de 2 fois la moyenne hexagonale, **l'appauvrissement de la population**, l'augmentation exponentielle du nombre de demandes de RSA. La Guadeloupe est très fragilisée par la gestion sanitaire de la crise et ne peut se permettre de voir encore des **entreprises fermées et des familles être laissées pour compte**. Ces données sont-elles prises en compte ? Nous rappelons que de par la structure de notre économie, peu d'entreprises peuvent bénéficier des aides de l'Etat contrairement à la France hexagonale.

De plus l'O.M.S., l'Académie de médecine, la H.A.S., ne recommandent pas le port du masque en continu par climat chaud et ou lors d'activités physiques. L'I.N.R.S. va même plus loin en précisant la durée de port continu en milieu climatisé soit 19°C et 50% d'hydrométrie à 1h, au-delà un appareil de ventilation assisté doit être utilisé. Comment se fait-il que vous ne prenez pas en compte les exigences respiratoires de notre climat et les conséquences graves et multiples sur les non-respects.

Enfin vous n'ignorez pas que les **masques** que vous forcez à la population de porter en permanence comme outils de protection ultime, est **conçu en polypropylène thermo-soudé, donc sensible aux UV, aux frottements et à l'humidité** selon le Dr Isabella Annessi-Maesano épidémiologiste INSERM.

Le **polypropylène est très toxique donc dangereux** selon le Dr Pierre Souvet cardiologue et président de l'association Santé, par ailleurs les études ont été faites selon les conditions d'un climat tempéré, chez nous le climat est tropical, avec humidité élevée, température élevée donc transpiration plus importante et surtout nettement plus rapide, ce qui implique une très haute fréquence de changement même avec une **durée de port continu maximisé à 30 minutes en extérieur ou dans une salle de classe non climatisée !**

En effet, lors du port continu et prolongé dans nos conditions climatiques, avec **les manipulations et le frottement lorsque l'on parle, les fibres de polypropylène se détachent** et provoquent des dermatites irritatives ou aggravation de l'acné. **L'ingestion de ces fibres fortement irritantes avec la récurrence quotidienne provoque des plusieurs formes d'irritations plus ou moins graves des voies respiratoires, voir des allergies à court terme et des maladies respiratoires graves à moyen terme.**

Sur la question des matériaux, **la réglementation européenne relative aux dispositifs médicaux interdit toute substance dangereuse pour les masques chirurgicaux** (règlement européen de 2017/745).

D'un point de vue écologique, les **masques représentent un déchet supplémentaire** pour la nature car le **polypropylène met entre 450 et 500 ans pour se dégrader naturellement**. Les masques est un réel danger à court et long terme pour les eco-systèmes. En cas de recyclage, il n'est que partiel et le coût reste élevé, avec en plus des déchets gazeux toxiques qui là encore exige un traitement coûteux !

Pour rappel depuis l'exigence du **port du masque en continu en période d'éveil**, nous constatons une **augmentation des accidents routiers graves avec de plus en plus d'erreurs de trajectoires donnant lieu à des sorties de routes ou des chocs frontaux sans traces de freinages ou traces de ripages !** Le port du masque en continu entraine une élévation du taux de CO2 dans le sang avec pour conséquences, même après le retrait du masque, des troubles

Lettre à Monsieur le Préfet de la GUADELOUPE, Alexandre ROCHATTE

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE CITOYEN CARAIBES - le 16 avril 2021

Page 2/3

Rédacteur :

Commission Communication : *Atoumo* - Commission médicale : *Pivoine – Cattleya – Iris – Ajna* / Commission Innovation : *Alsic* / Commission Juridique : *Anthurium*

Niveau de diffusion : Public

Contact : contacts@cspcc.org

<https://fb.cspcc.org> - <https://twitter.cspcc.org> – <https://insta.cspcc.org> – <https://yt.cspcc.org> – <https://www.cspcc.org>

importants du jugement, de la concentration, de la conscience avec des absences voire de l'endormissement ! Prenez-vous la mesure du risque que vous faites courir aux usagers de la route ?

Nous nous interrogeons très fortement sur votre connaissance et conscience de la **balance bénéfique risque qui chez nous, n'est pas la même que dans l'hexagone**, l'outil présenté comme « providence » est dans notre environnement une source de problèmes multiples particulièrement vicieux car les conséquences fâcheuses voir mortelles ne sont pas immédiates ce qui vous permet de nier presque en toute tranquillité les méfaits du port prolongé du masque.

Par ailleurs, cela fait maintenant plus d'un an que la Guadeloupe est touchée par cette épidémie, quels sont les dispositifs que vos autorités ont pris pour **renforcer le nombre de lits à l'hôpital, recruter de nouveaux médecins, diversifier l'offre de traitement** ? Quelles sont les dispositions prises par vos autorités pour travailler de concert avec les médecins généralistes afin qu'ils puissent diagnostiquer et délivrer des traitements précoces pour éviter les surcharges dans les hôpitaux ? Avez-vous eu vent des **traitements alternatifs ne nécessitant que la présence médicale à domicile non permanente** ? Avez-vous pris des mesures allant dans ce sens afin d'éviter la surcharge du CHU ?

Comme vous le savez la Guadeloupe dispose de plusieurs hôpitaux et cliniques, avez-vous pensé à créer des lits dédiés au COVID dans ces structures pour soulager le CHU ? Avez-vous organisé des rencontres avec l'ensemble du personnel soignant des différentes unités hospitalières et cliniciennes afin de trouver des solutions avec eux visant à soigner les malades et désengorger le CHU ?

Savez-vous comment pallier à la **dégradation de la santé mentale des guadeloupéens**, à l'augmentation des troubles psychiatriques, au nombre de cas de dépression, de **tentatives de suicides et suicides liés à la privation des libertés**. Comment **anticiper pour éviter des mesures toujours plus restrictives, à la privation ou à la réduction des activités plaisantes, des contacts sociaux réels, à la perte éventuelle d'un emploi et au stress destructeur subi quotidiennement**. Alors que **de nombreux protocoles ont fait leurs preuves dans plusieurs pays et régions de l'hexagone, l'ignorance volontaire de soins ambulatoires dès confirmation sérologique de la contamination signe peut-être un échec de votre politique**. A cela s'ajoutent **l'absence d'espoir d'une fin maîtrisée et le sentiment de devenir un cobaye forcé**.

De même, vous n'êtes pas sans savoir qu'en période épidémique, il est essentiel de renforcer le système immunitaire et donc d'en profiter pour améliorer la santé globale de la population guadeloupéenne. Quelles sont les mesures prises en ce sens ?

Nous espérons sincèrement que l'épidémie de SRAS-Cov-2 ne débouche pas sur un arsenal de privations des libertés au risque de nous faire basculer un peu plus vers un régime totalitaire, alors que nous sommes tous disposés à mettre en lien nos compétences et savoirs pour satisfaire un but commun à nos engagements personnels et professionnels : **la protection de notre population dans le respect des Droits de L'Homme**.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous vous prions de croire Monsieur le Préfet de la Guadeloupe en l'assurance de notre respectueuse considération.

Les membres du Conseil Scientifique Pluridisciplinaire
Citoyen Caraïbes
Association loi 1901
Au service de l'intérêt général

Lettre à Monsieur le Préfet de la GUADELOUPE, Alexandre ROCHATTE

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE CITOYEN CARAIBES - le 16 avril 2021

Page 3/3

Rédacteur :

Commission Communication : *Atoumo* - Commission médicale : *Pivoine* – *Cattleya* - *Iris* – *Ajna* / Commission Innovation : *Alsic* / Commission Juridique : *Anthurium*

Niveau de diffusion : Public

Contact : **contacts@cspcc.org**

<https://fb.cspcc.org> - <https://twitter.cspcc.org> – <https://insta.cspcc.org> – <https://yt.cspcc.org> – <https://www.cspcc.org>